

Où, quand j'ai été appelé par M. le président de la République, je lui ai dit : Je suis la gauche républicaine. (Nouvelles approbations.)

M. de MacMahon m'a écouté avec courtoisie et je l'en ai remercié sans prévoir la défaillance constitutionnelle qui s'est produite. (Vifs mouvements.)

Le cabinet est tombé parce qu'il était républicain et sans avoir rien abandonné de ses opinions. (Approbations à gauche.)

Il y a un point sur lequel le ministère n'était pas toujours d'accord avec M. le président de la République. C'est la question des personnes.

M. DE CAVAYNES interrompit et demanda la parole pour un rappel au règlement.

M. JULES SIMON. — Le chef de l'Etat avait de grands soucis en ce qui touche les remaniements trop fréquents, trop larges des fonctionnaires. J'étais de cet avis et j'étais pas toujours approuvé par mes amis de la Chambre et du Sénat, donc nous n'avons pas été des immédiats et nous n'avons pas usé de notre victoire en conquérants. Nous avons agi en hommes d'honneur et de cœur. (Applaudissements à gauche.)

Le langage tenu, comme ami du gouvernement par le président, d'avoir vu les règles du gouvernement foulées aux pieds avec un effroyable sans façon. On dissout aujourd'hui la Chambre des députés pour achever la ruine du gouvernement parlementaire et pour faire échec à la République qui est le salut de la France. (Très-bien ! très-bien !)

L'orateur craint que pour achever cette aventure, le gouvernement ne se jette dans les candidatures officielles, chose que le gouvernement républicain n'a jamais voulu faire. Il craint que le président du conseil repousse à la tribune la candidature officielle, et qu'en même temps, il désavouera le langage de jurements déshonorants qui lui proposent de balayer la République. (Applaudissements à gauche.)

Et cela me donne le droit de demander si la candidature officielle ne va pas remonter. N'allez-vous pas rechercher les prétextes qui sont les plus compromis au point de vue des agissements électoraux. Ce n'est pas un appel loyal au pays, quand la voix du pays n'est pas à même de se faire entendre librement. (Très-bien ! à gauche.)

D'ailleurs, actuellement, plus que jamais, il faut que les élections soient loyales, libres, car les députés vont être élus pour quatre ans, je le pense. (Oui ! oui !)

Or, dans quatre ans, on aura à réélire le président de la République et vous décidez donc faire des élections au nom du président dont la propre réélection sera faite par ceux qui vont être élus.

L'honorable orateur cite un discours de M. de Broglie sur cette question de la dissolution de l'Etat et de la réélection du président, dans lequel M. de Broglie montrait, aux applaudissements de la droite et l'Assemblée nationale, les dangers de la dissolution dans une situation pareille.

En bien ! mon ajoute l'orateur, je crois à la sincérité de M. de Broglie. Je crois à M. de Broglie incapable de s'associer à un coup d'Etat, et je crois le ministère incapable de faire de la candidature officielle. Sinon, vous seriez, messieurs, plus qu'une faute, vous feriez une prévarication ! (Nouveaux applaudissements.)

Où, les ministres qui feraient de la candidature officielle compromettent le vote présidentiel qui interviendrait dans deux ans. Donc, qu'ils n'en fassent pas, je le leur demande au nom de leur conscience. Je ne parle pas d'autre chose. (Très bien ! à gauche.)

Examinons maintenant quels sont les titres du ministère à gouverner. Car enfin, messieurs, il faut vous demander vos titres, puisque vous arrivez contre la volonté parlementaire.

Certaines individualités qui s'éposent contre la volonté parlementaire ont dû moins l'exercer du côté de la droite, mais vous êtes-vous ? Vous avez répondu : Non, sommes 1789 (Rires à gauche) et vous avez ajouté : Vous vous êtes 1793 ! C'est une erreur je cherche 1793 et je ne le trouve pas. (A gauche. Très bien !)

Si la Chambre est venue à soi, c'est parce que j'ai dit que j'étais profondément républicain et profondément conservateur, et c'est aussi pour cela, quoi qu'on en ait dit, que j'avais conquis une certaine influence dans cette Chambre. (Approbations à gauche.)

La Chambre des députés ne mérite pas cette imputation calomnieuse. (Très-bien ! à gauche. C'est vrai.)

Cette majorité était une majorité républicaine conservatrice. D'ailleurs, la Chambre a montré par ses votes ses vrais sentiments. Est-ce que le refus de l'Assemblée nationale de 1793 ? On dit que le rétablissement de la monarchie a été proposé, mais la Chambre a écarté cette proposition.

On a parlé d'un projet d'impôt émané d'un homme éminent. Je ne juge pas ce projet ; mais enfin la Chambre l'a repoussé. On a dit aussi que la Chambre avait l'immense de la religion. Non, elle ne l'est pas. Elle a, en fait, voté des augmentations au budget du clergé et amélioré les traitements des ecclésiastiques.

La séance continue.

(Par voie télégraphique.)

M. de Broglie répond à M. Simon. M. de Broglie dit que les progrès du radicalisme étaient tels, que M. Jules Simon n'était plus le maître de la majorité ; le maître était un autre, plus radical que lui, qui lui accordait son patronage.

S'il a plu à M. Jules Simon de choisir cet homme pour conseiller, il n'a pas pu à M. de Broglie de lui demander, qui a le droit de le demander dans quelles conditions il remettra le pouvoir à son successeur.

On a dit que M. de MacMahon avait abandonné une position respectée pour se mêler aux luttes des partis. Oui ! M. le maréchal de MacMahon avait le droit de choisir entre la majorité du Sénat et celle de la Chambre.

On dit que les ministres ne sont pas républicains ; la Constitution de 1875 ne mentionne pas cette obligation et n'exige pas l'avenir.

Parmi les 365 qui ont voté l'ordre du jour, figurent 35 intransigeants. Coalition pour coalition, j'aime mieux la nôtre.

Respondant au reproche d'intrigue cléricale, M. de Broglie dit que le ministère est attaché à l'Eglise, sans renier aucun principe de droit public, sans vouloir compromettre le pays dans une intrigue religieuse, ni dans une guerre.

Ces manœuvres n'ont pas réussi près de l'étranger ; elles ne réussissent pas devant le pays, qui n'hésiterait pas entre le maréchal de MacMahon et le dictateur de Bordeaux. (Triple sautoir d'applaudissements à droite.)

M. Béranger prend la parole. Paris, 21 juin, 9 h. 30 s. Le Sénat, après le discours de M. Béranger, renvoie la discussion à demain. La séance est levée à 8 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du Jeudi 21 juin 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Après des discours de MM. Ferroux, Girard et Saint-Martin, l'élection de M. de Saint-Martin est validée par 330 voix contre 120.

M. LANGLOIS présente un rapport de la commission du budget proposant d'accepter tous les crédits supplémentaires du ministère de la guerre.

M. Langlois constate que si la Chambre a repoussé tout ce qui impliquerait la confiance dans le cabinet, elle est disposée à voter toutes les mesures nécessaires à la marche des services.

Le projet est adopté à l'unanimité. La séance est levée.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 20 juin 1877.

Il est excessivement probable, pour ne pas dire certain, que la dissolution ne sera pas votée avant demain. On continue d'ailleurs à n'avoir aucun doute sur le chiffre de la majorité qui sera d'au moins douze voix. M. Dupanloup, malgré son état de maladie, s'est fait transporter à Versailles pour prendre part au vote et, bien que M. Aubreil ne s'abstienne de l'Oise, soit réellement très-malade, il a annoncé également qu'il irait voter pour la dissolution.

On prétend que M. Thiers avait revu et corrigé l'ordre du jour voté par les 363. Il paraît aussi que si on voulait contester la valeur des votes émis par des absents, il faudrait beaucoup en rabattre sur le chiffre de 363, un grand nombre de députés étant déjà partis pour leur département afin d'y travailler à leur réélection. Le même fait, il faut le reconnaître, s'est également produit du côté de la minorité. Le vote pour les absents est un de ces abus qu'on n'a jamais pu déraciner.

Les gauches sénatoriales paraissent avoir renoncé à l'idée qu'elles avaient d'abord eu, de le faire voter au scrutin secret sur la dissolution. Certains renseignements leur avaient, en effet, donné lieu de penser que le chiffre de la majorité dissolutionniste pourrait s'en trouver accru. En outre, on aurait réfléchi que si en 1879, on possédait le pouvoir, on pourrait exploiter le vote des sénateurs dissolutionnistes pour combattre leur réélection. Seulement, il ne serait pas impossible qu'on réclamât le vote à la tribune, afin d'empêcher le vote pour les absents.

Le gouvernement a reçu de divers centres industriels des informations signalant une reprise assez sensible des affaires et du travail. Cette reprise va être accentuée par suite des mesures financières prises par le gouvernement. Vous aurez remarqué, en effet, l'annonce faite, ce matin, par le Journal officiel, d'une émission d'obligations du trésor. La mesure, parfaitement légale, du reste, a pour objet de permettre l'exécution d'une série de grands travaux.

Le Français commence ce soir la publication d'une série d'articles sur le ministère Jules Simon. Je crois savoir, que ces articles sont rédigés par M. Dufeuille, l'ancien chef du cabinet de M. Buffet.

Plusieurs préfets sont réunis en ce moment à Paris.

P. S. Au Sénat, après un discours charabia de M. Victor Hugo, M. Jules Simon s'est jeté au cou de l'orateur et l'a embrassé avec effusion. Tous ces gauches deviennent de plus en plus ridicules.

On a répondu à la journée, le bruit que M. Paul de Cassagnac avait été tué en duel par M. Georges Périn ; or, le Pays dément ce soir, cette nouvelle.

Les conditions d'un duel sont, dit-on, débattues en ce moment.

Le baron de St. Paul aurait envoyé des témoins à M. Léon Renault, au sujet du démenti donné par ce dernier.

La prédiction de M. Thiers va-t-elle se réaliser, en ce sens que la République va finir à la fois dans le sang et dans l'imbécillité ?

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix, prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre, par voie de commandement, pour condamnation.

Roubaix le 22 juin 1877.

Le maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler aux habitants, l'exécution de l'article 108 du règlement de police municipale, en date du 29 novembre 1875, ainsi conçu :

« Art. 108. — Durant la saison des chaleurs, les habitants sont tenus d'arroser la voie publique devant les façades de leurs maisons, jusqu'au milieu de la chaussée ; cet arrosage doit avoir lieu deux fois par jour : la première à neuf heures du matin, la seconde à cinq heures du soir. »

Il est défendu d'employer pour cette opération l'eau des ruisseaux, d'arroser et d'éclabousser les passants ou de gêner la circulation.

Roubaix, le 21 juin 1875.

Le Maire, A. PAMECHON.

On lit dans l'Officiel d'hier : Erratum. — M. Pannier, nommé juge de paix du canton de Campagne-Hesdin (Pas-de-Calais), par décret

du 14 juin 1877, a été désigné par erreur sous les prénoms de Louis-Désiré-Joseph et sous la qualité d'ancien greffier du tribunal de commerce de Tourcoing, au lieu de : « Pannier (Nicolas-Eugène), ancien agrégé au tribunal de commerce de Roubaix. »

Voici les morceaux qui seront exécutés par la Grande Harmonie, dimanche prochain, à la distribution des prix aux lauréats du concours international de tir :

1. Ire Marche aux Flambeaux, de Meyerbeer.
2. La Valse des Roses, Mettré.
3. Marche militaire.

Les sociétaires du Cercle des Carabiniers qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Nombre de personnes, lorsqu'elles quittent une résidence pour une autre et qu'elles prennent congé de leurs amis et connaissances, sont dans l'usage d'inscrire au bas de leurs cartes de visite en caractères minuscules, cette abréviation P. C. — Nous croyons savoir que ces cartes ne peuvent, en pareil cas, circuler par la poste à prix réduit, et qu'elles doivent, sous peine de contravention, être affranchies comme lettres.

L'Etat s'est rendu acquéreur du tableau exposé au salon de cette année, par M. J. J. Weerts, de Roubaix ; Légende de Saint François d'Assise.

Ce matin, à l'ouverture de l'audience correctionnelle, la troisième chambre a rendu son jugement dans l'affaire des trois grecs qui étaient venus à Lille, à l'occasion du bal des Vieillards, pour exploiter les joueurs.

Ils ont été condamnés : Zuyderoff, à quinze mois de prison ; Colson, à un an, et Gaudry, à six mois.

Par suite du vol qui a eu lieu dernièrement sur le chemin de fer du Nord, on va apporter d'importantes améliorations dans le service de nuit. La salle de visite sera, dit-on, transformée ; une seule issue serait conservée pour le service. Les paniers aux valeurs seront remplacés par des coffres-forts, confiés à la garde du conducteur du train. Celui-ci sera escorté, et muni d'un revolver.

Le train de plaisir organisé dimanche au départ de Tourcoing, Roubaix et Lille, à l'occasion de la fête patronale, a amené à Calais environ 700 excursionnistes.

M. Théodore Varlet a récemment recueilli à fleur du sol, à Royon, canton de Fruges, deux beaux morceaux de hache en silex gris, le plus grand présentant environ 10 centimètres de longueur avec taillant de 7 centimètres. Ces curieux débris de l'âge de la pierre polie viennent d'être offerts par lui au musée d'archéologie de Lille.

Un incendie assez considérable a éclaté vendredi dernier, vers midi, au hameau de Saliot, dépendance de la commune de Gommeménil, canton de Quenoy.

Sept maisons d'habitation d'ouvriers, deux écuries et un fournil, le tout couvert en paille, ont été la proie des flammes. La plus grande partie du mobilier a pu être sauvée.

La perte est évaluée à 8,750 francs et frappe 25 ménages ; il y a à assurance pour 4,400 francs aux compagnies l'Assurance et la Confiance.

Le gendarmerie du Quenoy ayant été informée du sinistre, vers cinq heures du soir, s'est aussitôt rendue sur les lieux ; il résulte de l'enquête ouverte par ses soins, que cet incendie a été déterminé par l'imprudence d'un enfant de huit ans, qui, en montant dans le grenier, pendant l'absence de ses parents, a laissé tomber dans des feuilles sèches, des allumettes avec lesquelles il jouait et qui se sont enflammées au contact de ses chausures.

Le cirque Sanger, que nous avons vu dernièrement à Tourcoing et à Roubaix, était à Laon ces jours passés, et voici ce que raconte le Journal de l'Atene :

« Le public qui assistait, dans l'après-midi d'hier, à la représentation donnée par la troupe de cirque Sanger, a éprouvé pendant un instant une vive émotion. Pendant que le dompteur Cameron faisait accomplir à ses tigre les dangereux exercices que l'on sait, l'un de ces animaux, excité depuis la veille par l'électricité dont l'atmosphère était chargée, se jeta tout-à-coup sur son maître et lui entama le médus de la main gauche ; en même temps, les griffes de l'animal déchiraient la botte du dompteur et lui labouraient la cuisse. M. Cameron, avec une rare présence d'esprit, tint bravement tête à l'ennemi et pu se retirer sans autre accident, au grand soulagement des spectateurs dont on se figure l'anxiété. »

« A la représentation du soir, le dompteur avait la main enveloppée dans un mouchoir et il paraissait marcher avec difficulté. »

SAINT-JANS-CAPPEL. — Un cultivateur de Saint-Jans-Cappel, le sieur François-Boulin, vient d'être victime d'un bien malheureux accident.

En revenant de Poperinghe, où il avait livré un chargement d'écorces, il est tombé si malheureusement sur Pessieu de son chariot qu'il s'est cassé deux côtes du côté droit et une du côté gauche.

Malgré les soins les plus expéditifs qui lui furent prodigués à l'instant, Boulin est mort le 16, des suites de cet accident.

ORCHIES. — Mercredi, une maison et un fournil appartenant à A. Roux et J. Moreux, journaliers à Nomain, ont été détruits par un incendie.

La perte assurée, s'élève à 1800 francs.

CASSEL. — On a découvert mercredi, dans son jardin, entre deux lignes de haricots, le cadavre de G. Walbrois, âgé de soixante-trois ans, jardinier. Il résulte de l'enquête, que Walbrois se reposait fréquemment pendant son travail, sans rechercher l'ombre, malgré l'ardeur du soleil.

Il a succombé à une congestion.

Le 2^e conseil de guerre a condamné dans sa séance du 20 juin :

Emile Champy, sergent au 33^e de ligne, pour abus de confiance et vol de 4 fr. 50 au préjudice de militaire, à six mois de prison.

Louis Malie, clairon au 43^e de ligne, désertion à l'étranger, deux ans de travaux publics.

Le 19 courant, un jardinier de Bondues, M. Druelle, était sorti de chez lui laissant les fenêtres ouvertes ; lorsqu'il entra, il put constater qu'un voleur avait profité de l'occasion pour pénétrer chez lui, et lui enlever divers effets d'habillements. Il a porté plainte, mais le voleur a disparu et il est douteux qu'il soit pris.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 juin.

Un brutal de Beauvain, J. Seon mineur, a une vive antipathie pour son petit garçon de trois ans, qu'il a légitimé à son mariage. Il a profité de toutes les occasions pour le maltraiter, aussi il suffit que le pauvre petit aperçoive pour qu'il se mette à pleurer. Or, il y a une quinzaine de jours, comme nous l'avons rapporté, sa femme devant aller chercher du travail à Anoulain, lui avait confié la garde du pauvre enfant. A son retour, elle le trouva tout ensanglanté et couvert de contusions. Ce père barbare prétend que l'enfant est tombé de sa petite chaise sur le poêle. Le tribunal inflige huit jours de prison à Seon.

Il n'y a pas que les femmes qui soient coquettes. Simon Commerre, de Leers, ouvrier de ferme, bien que sa position ne le comporte guère, a cependant des goûts de toilette fort prononcés. Dans l'espoir de briller à la ducasse de son village, il avait pris la chemise de soie du fils de son maître. Elle était brodée et avait coûté 16 fr. Après avoir fait le beau à la ducasse où sa chemise avait été l'objet de l'admiration générale, il s'avisa de la porter chez la blanchisseuse, la priant de changer le col et le plastron. Malheureusement la blanchisseuse reconnut que la chemise appartenait au fils de M. Salembier. Tout fut découvert, et le trop luxueux domestique est condamné à deux mois de prison.

Il s'agit maintenant de l'Apollon, non celui du Belvédère, mais d'un bateau qui porte ce nom. M. Bossart, marchand de sable, à Lille, l'avait confié à L. Jacob II devant effectuer un chargement de sable à Lens et le conduire à Paris, à condition de toucher la moitié du fret. Il reçut 100 fr. au départ, puis sur le parcours il demanda une somme de 7 à 800 fr. chez des correspondants de M. Bossart, à Cambrai, Compiègne, etc. Finalement, il a tout dissipé. Il est poursuivi pour abus de confiance et condamné à quatre mois de prison.

La grève de Neux est terminée mais non l'œuvre de la justice, qui a procédé à un nombre assez considérable d'arrestations de grévistes turbulents.

Huit avaient été condamnés récemment, onze autres ont passé devant le tribunal correctionnel de Béthune, qui a prononcé des peines variant de dix à trois mois d'emprisonnement.

Un incendie assez considérable a éclaté vendredi dernier, vers midi, au hameau de Saliot, dépendance de la commune de Gommeménil, canton de Quenoy.

Sept maisons d'habitation d'ouvriers, deux écuries et un fournil, le tout couvert en paille, ont été la proie des flammes. La plus grande partie du mobilier a pu être sauvée.

Le gendarmerie du Quenoy ayant été informée du sinistre, vers cinq heures du soir, s'est aussitôt rendue sur les lieux ; il résulte de l'enquête ouverte par ses soins, que cet incendie a été déterminé par l'imprudence d'un enfant de huit ans, qui, en montant dans le grenier, pendant l'absence de ses parents, a laissé tomber dans des feuilles sèches, des allumettes avec lesquelles il jouait et qui se sont enflammées au contact de ses chausures.

Le cirque Sanger, que nous avons vu dernièrement à Tourcoing et à Roubaix, était à Laon ces jours passés, et voici ce que raconte le Journal de l'Atene :

« Le public qui assistait, dans l'après-midi d'hier, à la représentation donnée par la troupe de cirque Sanger, a éprouvé pendant un instant une vive émotion. Pendant que le dompteur Cameron faisait accomplir à ses tigre les dangereux exercices que l'on sait, l'un de ces animaux, excité depuis la veille par l'électricité dont l'atmosphère était chargée, se jeta tout-à-coup sur son maître et lui entama le médus de la main gauche ; en même temps, les griffes de l'animal déchiraient la botte du dompteur et lui labouraient la cuisse. M. Cameron, avec une rare présence d'esprit, tint bravement tête à l'ennemi et pu se retirer sans autre accident, au grand soulagement des spectateurs dont on se figure l'anxiété. »

« A la représentation du soir, le dompteur avait la main enveloppée dans un mouchoir et il paraissait marcher avec difficulté. »

SAINT-JANS-CAPPEL. — Un cultivateur de Saint-Jans-Cappel, le sieur François-Boulin, vient d'être victime d'un bien malheureux accident.

En revenant de Poperinghe, où il avait livré un chargement d'écorces, il est tombé si malheureusement sur Pessieu de son chariot qu'il s'est cassé deux côtes du côté droit et une du côté gauche.

Malgré les soins les plus expéditifs qui lui furent prodigués à l'instant, Boulin est mort le 16, des suites de cet accident.

ORCHIES. — Mercredi, une maison et un fournil appartenant à A. Roux et J. Moreux, journaliers à Nomain, ont été détruits par un incendie.

La perte assurée, s'élève à 1800 francs.

CASSEL. — On a découvert mercredi, dans son jardin, entre deux lignes de haricots, le cadavre de G. Walbrois, âgé de soixante-trois ans, jardinier. Il résulte de l'enquête, que Walbrois se reposait fréquemment pendant son travail, sans rechercher l'ombre, malgré l'ardeur du soleil.

Il a succombé à une congestion.

Le 2^e conseil de guerre a condamné dans sa séance du 20 juin :

Emile Champy, sergent au 33^e de ligne, pour abus de confiance et vol de 4 fr. 50 au préjudice de militaire, à six mois de prison.

Louis Malie, clairon au 43^e de ligne, désertion à l'étranger, deux ans de travaux publics.

Le 19 courant, un jardinier de Bondues, M. Druelle, était sorti de chez lui laissant les fenêtres ouvertes ; lorsqu'il entra, il put constater qu'un voleur avait profité de l'occasion pour pénétrer chez lui, et lui enlever divers effets d'habillements. Il a porté plainte, mais le voleur a disparu et il est douteux qu'il soit pris.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 juin.

Un brutal de Beauvain, J. Seon mineur, a une vive antipathie pour son petit garçon de trois ans, qu'il a légitimé à son mariage. Il a profité de toutes les occasions pour le maltraiter, aussi il suffit que le pauvre petit aperçoive pour qu'il se mette à pleurer. Or, il y a une quinzaine de jours, comme nous l'avons rapporté, sa femme devant aller chercher du travail à Anoulain, lui avait confié la garde du pauvre enfant. A son retour, elle le trouva tout ensanglanté et couvert de contusions. Ce père barbare prétend que l'enfant est tombé de sa petite chaise sur le poêle. Le tribunal inflige huit jours de prison à Seon.

Il n'y a pas que les femmes qui soient coquettes. Simon Commerre, de Leers, ouvrier de ferme, bien que sa position ne le comporte guère, a cependant des goûts de toilette fort prononcés. Dans l'espoir de briller à la ducasse de son village, il avait pris la chemise de soie du fils de son maître. Elle était brodée et avait coûté 16 fr. Après avoir fait le beau à la ducasse où sa chemise avait été l'objet de l'admiration générale, il s'avisa de la porter chez la blanchisseuse, la priant de changer le col et le plastron. Malheureusement la blanchisseuse reconnut que la chemise appartenait au fils de M. Salembier. Tout fut découvert, et le trop luxueux domestique est condamné à deux mois de prison.

Il s'agit maintenant de l'Apollon, non celui du Belvédère, mais d'un bateau qui porte ce nom. M. Bossart, marchand de sable, à Lille, l'avait confié à L. Jacob II devant effectuer un chargement de sable à Lens et le conduire à Paris, à condition de toucher la moitié du fret. Il reçut 100 fr. au départ, puis sur le parcours il demanda une somme de 7 à 800 fr. chez des correspondants de M. Bossart, à Cambrai, Compiègne, etc. Finalement, il a tout dissipé. Il est poursuivi pour abus de confiance et condamné à quatre mois de prison.

La grève de Neux est terminée mais non l'œuvre de la justice, qui a procédé à un nombre assez considérable d'arrestations de grévistes turbulents.

Huit avaient été condamnés récemment, onze autres ont passé devant le tribunal correctionnel de Béthune, qui a prononcé des peines variant de dix à trois mois d'emprisonnement.

Un incendie assez considérable a éclaté vendredi dernier, vers midi, au hameau de Saliot, dépendance de la commune de Gommeménil, canton de Quenoy.

Sept maisons d'habitation d'ouvriers, deux écuries et un fournil, le tout couvert en paille, ont été la proie des flammes. La plus grande partie du mobilier a pu être sauvée.

Le gendarmerie du Quenoy ayant été informée du sinistre, vers cinq heures du soir, s'est aussitôt rendue sur les lieux ; il résulte de l'enquête ouverte par ses soins, que cet incendie a été déterminé par l'imprudence d'un enfant de huit ans, qui, en montant dans le grenier, pendant l'absence de ses parents, a laissé tomber dans des feuilles sèches, des allumettes avec lesquelles il jouait et qui se sont enflammées au contact de ses chausures.

Le cirque Sanger, que nous avons vu dernièrement à Tourcoing et à Roubaix, était à Laon ces jours passés, et voici ce que raconte le Journal de l'Atene :

« Le public qui assistait, dans l'après-midi d'hier, à la représentation donnée par la troupe de cirque Sanger, a éprouvé pendant un instant une vive émotion. Pendant que le dompteur Cameron faisait accomplir à ses tigre les dangereux exercices que l'on sait, l'un de ces animaux, excité depuis la veille par l'électricité dont l'atmosphère était chargée, se jeta tout-à-coup sur son maître et lui entama le médus de la main gauche ; en même temps, les griffes de l'animal déchiraient la botte du dompteur et lui labouraient la cuisse. M. Cameron, avec une rare présence d'esprit, tint bravement tête à l'ennemi et pu se retirer sans autre accident, au grand soulagement des spectateurs dont on se figure l'anxiété. »

« A la représentation du soir, le dompteur avait la main enveloppée dans un mouchoir et il paraissait marcher avec difficulté. »

SAINT-JANS-CAPPEL. — Un cultivateur de Saint-Jans-Cappel, le sieur François-Boulin, vient d'être victime d'un bien malheureux accident.

En revenant de Poperinghe, où il avait livré un chargement d'écorces, il est tombé si malheureusement sur Pessieu de son chariot qu'il s'est cassé deux côtes du côté droit et une du côté gauche.

Malgré les soins les plus expéditifs qui lui furent prodigués à l'instant, Boulin est mort le 16, des suites de cet accident.

ORCHIES. — Mercredi, une maison et un fournil appartenant à A. Roux et J. Moreux, journaliers à Nomain, ont été détruits par un incendie.

La perte assurée, s'élève à 1800 francs.

CASSEL. — On a découvert mercredi, dans son jardin, entre deux lignes de haricots, le cadavre de G. Walbrois, âgé de soixante-trois ans, jardinier. Il résulte de l'enquête, que Walbrois se reposait fréquemment pendant son travail, sans rechercher l'ombre, malgré l'ardeur du soleil.

Il a succombé à une congestion.

Le 2^e conseil de guerre a condamné dans sa séance du 20 juin :

Emile Champy, sergent au 33^e de ligne, pour abus de confiance et vol de 4 fr. 50 au préjudice de militaire, à six mois de prison.

Louis Malie, clairon au 43^e de ligne, désertion à l'étranger, deux ans de travaux publics.

Le 19 courant, un jardinier de Bondues, M. Druelle, était sorti de chez lui laissant les fenêtres ouvertes ; lorsqu'il entra, il put constater qu'un voleur avait profité de l'occasion pour pénétrer chez lui, et lui enlever divers effets d'habillements. Il a porté plainte, mais le voleur a disparu et il est douteux qu'il soit pris.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 juin.

Un brutal de Beauvain, J. Seon mineur, a une vive antipathie pour son petit garçon de trois ans, qu'il a légitimé à son mariage. Il a profité de toutes les occasions pour le maltraiter, aussi il suffit que le pauvre petit aperçoive pour qu'il se mette à pleurer. Or, il y a une quinzaine de jours, comme nous l'avons rapporté, sa femme devant aller chercher du travail à Anoulain, lui avait confié la garde du pauvre enfant. A son retour, elle le trouva tout ensanglanté et couvert de contusions. Ce père barbare prétend que l'enfant est tombé de sa petite chaise sur le poêle. Le tribunal inflige huit jours de prison à Seon.

Il n'y a pas que les femmes qui soient coquettes. Simon Commerre, de Leers, ouvrier de ferme, bien que sa position ne le comporte guère, a cependant des goûts de toilette fort prononcés. Dans l'espoir de briller à la ducasse de son village, il avait pris la chemise de soie du fils de son maître. Elle était brodée et avait coûté 16 fr. Après avoir fait le beau à la ducasse où sa chemise avait été l'objet de l'admiration générale, il s'avisa de la porter chez la blanchisseuse, la priant de changer le col et le plastron. Malheureusement la blanchisseuse reconnut que la chemise appartenait au fils de M. Salembier. Tout fut découvert, et le trop luxueux domestique est condamné à deux mois de prison.

Il s'agit maintenant de l'Apollon, non celui du Belvédère, mais d'un bateau qui porte ce nom. M. Bossart, marchand de sable, à Lille, l'avait confié à L. Jacob II devant effectuer un chargement de sable à Lens et le conduire à Paris, à condition de toucher la moitié du fret. Il reçut 100 fr. au départ, puis sur le parcours il demanda une somme de 7 à 800 fr. chez des correspondants de M. Bossart, à Cambrai, Compiègne, etc. Finalement, il a tout dissipé. Il est poursuivi pour abus de confiance et condamné à quatre mois de prison.

La grève de Neux est terminée mais non l'œuvre de la justice, qui a procédé à un nombre assez considérable d'arrestations de grévistes turbulents.

Huit avaient été condamnés récemment, onze autres ont passé devant le tribunal correctionnel de Béthune, qui a prononcé des peines variant de dix à trois mois d'emprisonnement.

Un incendie assez considérable a éclaté vendredi dernier, vers midi, au hameau de Saliot, dépendance de la commune de Gommeménil, canton de Quenoy.

Sept maisons d'habitation d'ouvriers, deux écuries et un fournil, le tout couvert en paille, ont été la proie des flammes. La plus grande partie du mobilier a pu être sauvée.

Le gendarmerie du Quenoy ayant été informée du sinistre, vers cinq heures du soir, s'est aussitôt rendue sur les lieux ; il résulte de l'enquête ouverte par ses soins, que cet incendie a été déterminé par l'imprudence d'un enfant de huit ans, qui, en montant dans le grenier, pendant l'absence de ses parents, a laissé tomber dans des feuilles sèches, des allumettes avec lesquelles il jouait et qui se sont enflammées au contact de ses chausures.

Le cirque Sanger, que nous avons vu dernièrement à Tourcoing et à Roubaix, était à Laon ces jours passés, et voici ce que raconte le Journal de l'Atene :

« Le public qui assistait, dans l'après-midi d'hier, à la représentation donnée par la troupe de cirque Sanger, a éprouvé pendant un instant une vive émotion. Pendant que le dompteur Cameron faisait accomplir à ses tigre les dangereux exercices que l'on sait, l'un de ces animaux, excité depuis la veille par l'électricité dont l'atmosphère était chargée, se jeta tout-à-coup sur son maître et lui entama le médus de la main gauche ; en même temps, les griffes de l'animal déchiraient la botte du dompteur et lui labouraient la cuisse. M. Cameron, avec une rare présence d'esprit, tint bravement tête à l'ennemi et pu se retirer sans autre accident, au grand soulagement des spectateurs dont on se figure l'anxiété. »

« A la représentation du soir, le dompteur avait la main enveloppée dans un mouchoir et il paraissait marcher avec difficulté. »

SAINT-JANS-CAPPEL. — Un cultivateur de Saint-Jans-Cappel, le sieur François-Boulin, vient d'être victime d'un bien malheureux accident.

En revenant de Poperinghe, où il avait livré un chargement d'écorces, il est tombé si malheureusement sur Pessieu de son chariot qu'il s'est cassé deux côtes du côté droit et une du côté gauche.

Malgré les soins les plus expéditifs qui lui furent prodigués à l'instant, Boulin est mort le 16, des suites de cet accident.

ORCHIES. — Mercredi, une maison et un fournil appartenant à A. Roux et J. Moreux, journaliers à Nomain, ont été détruits par un incendie.

La perte assurée, s'élève à 1800 francs.

CASSEL. — On a découvert mercredi, dans son jardin, entre deux lignes de haricots, le cadavre de G. Walbrois, âgé de soixante-trois ans, jardinier. Il résulte de l'enquête, que Walbrois se reposait fréquemment pendant son travail, sans rechercher l'ombre, malgré l'ardeur du soleil.

Il a succombé à une congestion.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille, FRUIT, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine FRUIT, veuve en premières nocces de feu Jérôme HOUSSOY, et en secondes nocces de Jean-Baptiste CARETTE, décédée à Roubaix, le 21 juin 1877, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe qui sera célébrée le samedi 23 juin 1877, à 8 heures 1/2, aux vigiles le dimanche 24, à 5 heures 1/2, et aux convois et services solennels qui auront lieu le lundi 25, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Ellizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, n